



AVIS À LA POPULATION

SÉANCES D'INFORMATION

PARC D'ATTRACTIONS DU CHÂTELARD VS SA a sollicité et obtenu un sursis concordataire définitif par décision du tribunal compétent du 23 septembre 2022. Cette décision judiciaire indépendante reconnaît les efforts d'assainissement en cours pour éviter la faillite.

*Comme annoncé dans le Finhaut Parleur n°5 (section "Evénements à venir"), nous vous invitons à deux séances d'information consacrées à cet assainissement les **mardi 25 octobre** et **mardi 8 novembre** 2022, 18h30, à la Salle Polyvalente de Finhaut.*

Ces deux séances, identiques et organisées pour offrir les plus grandes chances à chacun.e de participer, visent à vous informer du projet d'assainissement, des enjeux commerciaux et financiers y relatifs pour la commune de Finhaut, et à répondre à vos questions en amont de l'assemblée primaire du 25 novembre 2022.

La Commune de Finhaut